



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

**ORDRE DU JOUR MODIFIE
PORTANT CONVOCATION**

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** qui se tiendra en l'Hôtel de Ville, second étage, Salle de Conseil, *le mercredi 11 décembre 2019 à 19h00*, afin de débattre sur les questions portées à l'Ordre du Jour suivant :

FONCTION PUBLIQUE

- 1 Principe de rémunération des agents recenseurs - Année 2020
- 1A Création d'emplois, rémunération du personnel, primes de stage - Année 2020
- 1B Mise en place des chèques déjeuner

CIMETIERES

- 2 Gestion des cimetières : Tarifs des cimetières - Année 2020

FINANCES LOCALES

- 3 Remboursement partiel d'une subvention par l'Association Fondation Agir Contre les Exclusions (FACE) pour cause de réalisation partielle de l'action déposée
- 4 Retrait d'une subvention pour l'Association AIR'CONTEST pour cause de non-réalisation du projet déposé
- 5 Subventions aux associations
- 6 Avances sur subventions aux associations avant le vote du budget primitif
- 6A Accompagnement de la Ville d'Hazebrouck dans le cadre du recrutement d'un animateur jeunesse par le Centre d'Animation du Nouveau Monde au titre du dispositif « Postes FONJEP »
- 7 Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (avance)
- 8 Commune d'Hazebrouck : Décision Modificative n°2

- 9 Autorisation d'engagement
- 10 Garantie communale à la SA HLM Cottage Social des Flandres pour la construction de 27 logements individuels rues Maeght, Rubens et Van Gogh
- 11 Garantie communale à la SA HLM Cottage Social des Flandres pour la construction de 72 logements collectifs rues Maeght, Rubens et Van Gogh
- 12 Fondation DEPOORTER : Demande de garantie communale formulée par l'OGEC DEPOORTER pour des travaux dans le bâtiment restauration

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13 Appel à projets régional, « Redynamisation des Centres Villes et Centres Bourgs », Cycle opérationnel
- 14 Limitation des zones commerciales en périphérie de la Ville
- 15 Espace de vie intergénérationnel : demande de subvention dans le cadre du dispositif « Redynamisation des Centres villes et Centres Bourgs »

Il sera rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mairie d'HAZEBROUCK, le jeudi 5 décembre 2019

LE MAIRE DE LA VILLE D'HAZEBROUCK,



Bernard DEBAECKER